



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} juin 2015 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Sont absents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège no 1
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège no 4

Sont aussi présents :

Madame France Carpentier, Directrice générale par intérim et Christian Michel, Inspecteur en bâtiment et environnement et Directeur des travaux publics.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour mai 2015
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés (289 à 293)
- 1.3 Ressources humaines – Subvention salariale volet Expérience de travail
- 1.4 Offre d'emploi étudiant 2015
- 1.5 Fête du Canada
- 1.6 Bourse de la relève
- 1.7 CHGA – Calendrier 2016-Blue Sea
- 1.8 Acceptation du conseil d'administration de l'Association du parc régional du mont Morissette
- 1.9 Les ParEnsembles de Blue Sea – Infrastructures cour d'école – Isabelle Clément
- 1.10 Parc-o-mètre – Isabelle Clément
- 1.11 CHGA – Promotion 35^e anniversaire

200 Sécurité publique

- 2.1 Limite de vitesse sur le chemin Blue Sea nord – Isabelle Clément
- 2.2 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Plan de mise en œuvre, rapport DSI, liste d’inspections -
- 2.3 Soumission Ensemble bunker -
- 2.4 Règlement décrétant tarif lors d’intervention pour véhicule non-résident

300 Transport

- 3.1 Demande de subvention 2015-2016 du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier
- 3.2 Tecq - programmation
- 3.3 Peinture du pont sur la rue du Pont
- 3.4 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier – reddition de compte 2014
- 3.5 Radar pédagogique mobile

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Dossier Installations septiques

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Pôle d’excellence en récréotourisme (PERO)
- 6.2 Projet roulotte – 8 juin rencontre conseil

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Coopérative de solidarité Golf Maniwaki
- 7.2 Lampadaires du Parc des Ancêtres
- 7.3 Blue Sea en Fête

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de mai
- 8.2 Les ParEnsembles de Blue Sea – Remerciements levée de fonds
- 8.3 Conseil en bref de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

En remplacement de la prière, le maire Laurent Fortin demande un moment de réflexion pour Patrick Rochon victime d’un accident de VTT survenu dimanche le 31 mai 2015 sur le chemin du Lac-Long et dont l’état de santé est critique.

2015-06-162

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} juin 2015 soit ouverte à 19 h devant environ 4 contribuables.

ADOPTÉE

2015-06-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale par intérim, France Carpentier.

ADOPTÉE

2015-06-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MAI 2015

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale par intérim, France Carpentier.

ADOPTÉE

2015-06-165

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MAI 2015

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 19 à 22 de mai 2015 et qui totalisent un montant de 30 859.65 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 17 169.31 \$ pour les salaires versés en mai 2015 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 018.46 \$ pour le mois de mai 2015 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 886.55\$ pour le mois de mai 2015 soient acceptées.

ADOPTÉE

2015-06-166

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2015

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mai 2015 qui totalisent un montant de 113 386,66\$ \$ sur le journal des déboursés no 289 à 293 soient acceptés.

ADOPTÉE

2015-06-167

Ressources humaines – Subvention salariale volet Expérience de travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea bénéficie d'une subvention salariale Volet expérience de travail, d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 candidatures suite à l’affichage du poste de journalier pour l’entretien et l’aménagement du site touristique du mont Morissette et qu’un(1) candidat seulement était citoyen de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QU’Emploi-Québec acquitte aussi les frais pour la formation d’abattage manuel;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce conseil procède à l’embauche de Roch Lacaille à titre de Journalier pour l’entretien et l’aménagement du site touristique du mont Morissette pour une durée minimale de 29 semaines couvrant la période du 11 mai au 29 novembre 2015 à raison de 35 heures par semaine;

QUE l’employé soit autorisé à prendre la formation d’une durée de deux(2) jours, d’abattage manuel à Mont-Laurier et que ses frais de subsistance lui soient remboursés;

Que ce conseil autorise la Directrice générale par intérim, France Carpentier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cette embauche.

ADOPTÉE

2015-06-168

OFFRE D’EMPLOI ÉTUDIANT 2015

CONSIDÉRANT QU’Emploi et Développement social Canada a approuvé notre demande de financement dans le cadre d’Emplois été Canada pour le poste de Préposé en récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE l’offre d’emploi pour étudiant à titre de Préposé en récréotourisme s’est terminé le 29 mai 2015 à 15h;

CONSIDÉRANT QUE trois(3) candidatures ont été reçues dont deux(2) de Blue Sea et qu’un d’entre eux s’est désisté;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la candidature d’Emric Dumas-Lavoie à titre de Préposé en récréotourisme pour une période de 8 semaines débutant le 30 juin à raison de 35 heures par semaine;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2015-06-169

FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT qu’il y a eu discussion au sein des employés afin de demander que le congé férié du 1^{er} juillet soit déplacé au 29 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE tous ont manifesté en faveur du déplacement;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le déplacement du congé férié du 1^{er} juillet au 29 juin 2015 et qu'un avis soit apposé dans les panneaux.

ADOPTÉE

2015-06-170

BOURSE DE LA RELÈVE

CONSIDÉRANT QU'il y a 8 ans, la région se dotait d'un levier de développement social important : Les Bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourses vise à encourager les étudiantes et étudiants de la Vallée-de-la-Gatineau à devenir une main-d'œuvre qualifiée dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires s'engagent, suite à l'obtention de leur diplôme, à travailler dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau soutient ce projet avec Complicité Emploi;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite fortement garder la relève au sein de notre région;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil contribue financièrement un montant de 300\$ dans ce projet qui permet d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

ADOPTÉE

2015-06-171

CHGA – CALENDRIER 2016-BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE CHGA-FM s'affaire actuellement à l'élaboration du calendrier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à se procurer une page au coût de 410\$ plus les taxes qui se détaille comme suit :

- . une photo de la municipalité pour un mois
- . une note au bas de la photo indiquant le nom de la municipalité et l'endroit du cliché
- . la promotion de la municipalité pour toute la durée du mois avec 2 occasions de 30 secondes par jour

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA-FM en ce qui a trait au calendrier 2016 telle que décrite au préambule et ce, au coût de 410\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2015-06-172

ACCEPTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu réunion au sein de l'association du parc régional du mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE cette réunion avait pour but de former un nouveau conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la nomination des personnes suivantes :

- . Morris Richardson Président
- . Nicole Tremblay Secrétaire-trésorière
- . Roger Carpentier Directeur

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la nomination du nouveau conseil d'administration de l'association du parc régional du mont Morissette tel que nommé au préambule;

QUE madame Sylvie Frigault et messieurs Roger Carpentier et Morris Richardson soient nommés signataires pour le compte bancaire pour et au nom de l'association du parc régional du mont Morissette;

QU'une lettre de remerciements soit envoyée au conseil d'administration précédent;

QU'une lettre de félicitations soit envoyée au nouveau conseil d'administration.

ADOPTÉE

2015-06-173

LES PARENSEMBLES DE BLUE SEA-INFRASTRUCTURES COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE l'OPP débutera l'amélioration de la cour de l'école Reine-Perreault prochainement en y aménagement quelques nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'OPP demande à la municipalité, qu'advenant la fermeture possible de l'école, de signer une entente avec la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, qui stipulerait que la municipalité s'engage à récupérer les structures dans la cour et de remplir les trous occasionnés par cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE les détails de l'entente demeurent à être élaborés;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de récupérer les structures dans la cour de l'école Reine-Perreault et ce, advenant la fermeture de cette dernière;

QUE cette action soit réalisée seulement suite à la signature de l'entente entre les deux parties.

ADOPTÉE

2015-06-174

PARC-O-MÈTRE

CONSIDÉRANT QU'en étant membre de Loisir et Sport Outaouais, nous pouvons adhérer au programme Parc-o-mètre et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE le programme Parc-o-mètre est une application web accessible sur internet et application mobile et s'avère une solution de gestion d'inventaire, d'évaluation et de suivi des infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre aux nouveaux utilisateurs une formation obligatoire;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE cette municipalité défraye les coûts de l'adhésion à Loisir et Sport Outaouais;

QUE cette municipalité adhère au programme Parc-o-mètre.

ADOPTÉE

NOTE : CHGA-PROMOTION 35^E ANNIVERSAIRE – LA MUNICIPALITÉ ADHÈRE PLUTÔT À L'OFFRE DU CALENDRIER

2015-06-175

LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN BLUE SEA NORD

CONSIDÉRANT plusieurs plaintes adressées à l'administration concernant les excès de vitesse sur le chemin Blue Sea nord;

CONSIDÉRANT QUE sur cette route, on y trouve l'école Reine-Perreault, le dépanneur et une garderie;

CONSIDÉRANT QUE certains usagers ne respectent aucunement la limite de 50km et de 30km dans la zone scolaire et les citoyens craignent énormément pour leur sécurité et celle des enfants;

CONSIDÉRANT QUE le parrain de la Sûreté du Québec a informé la municipalité que les patrouilleurs mettront l'emphase dans ce secteur et qu'il a suggéré de se doter d'un radar pédagogique mobile qui, selon les statistiques, est très efficace;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un tel appareil s'élève à 22 000\$ approximativement;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil consulte les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin de connaître leur intérêt pour l'acquisition, en partenariat, d'un radar pédagogique mobile.

ADOPTÉE

NOTE : MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE TRANSMISSION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE, RAPPORT DSI ET LISTE D'INSPECTIONS

2015-06-176

SOUMISSION ENSEMBLE BUNKER

CONSIDÉRANT QU'Aréo-Feu a déposé une soumission pour l'achat de deux ensembles Bunker pour le service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les deux ensembles s'élève à 3 970\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil procède à l'achat de deux(2) ensembles Bunker pour le service des incendies au coût de 3 970\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

NOTE : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT TARIF LORS D'INTERVENTION POUR VÉHICULE NON-RÉSIDENT : ON DEMANDE DE FAIRE PARVENIR UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION À MADAME POULIN DE LA VILLE DE GRACEFIELD ET QUE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA N'Y DONNERA PAS SUITE

2015-06-177

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) : DEMANDE DE SUBVENTION 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2015 nous avons reçu une lettre de la Députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer les travaux suivants :

- chemin de la Perdriole : rechargement et ponceau 53 625 \$
- chemin B.-Fortin : drainage et rechargement 33 556 \$
- chemin H.-Fortin : rechargement 8 225 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est estimé à environ 95 406 \$;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* pour un montant de 70 000\$ à Madame Vallée, qui par la suite soumettra ses recommandations au ministre des Transports;

QUE ce conseil nomme la directrice générale par intérim, France Carpentier comme responsable de la demande pour la municipalité et l'autorise à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

2015-06-178

TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2014-2015 ET 2015-2016

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Clément et unanimement résolu:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-06-179

PEINTURE DU PONT SUR LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QU'en avril dernier, la municipalité a fait parvenir une demande au Ministère des Transports afin de rafraichir esthétiquement le pont sur la rue du Pont;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2015, nous recevions un accusé de réception stipulant qu'aucune intervention majeure du MTQ n'est planifiée et que cependant, si des travaux de peinture sont nécessaires pour des raisons esthétiques, le Ministère peut les autoriser;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil prenne les informations nécessaires quant aux travaux de peinture du pont sur la rue du Pont tel que demandé par le ministère;

QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports s'il défraie les coûts de l'achat de la peinture.

ADOPTÉE

2015-06-180

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER-REDDITION DE COMPTE 2014

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 146 094 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

NOTE : RADAR PÉDAGOGIQUE MOBILE : DÉJÀ RÉSOLU À LA RÉOLUTION 2015-06-175

2015-06-181

DOSSIER INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mises en demeure ont été envoyées aux propriétaires qui ne sont pas en conformité avec leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE sur les 4 dossiers non-conformes, il y a eu 3 citoyens qui sont venu prendre des arrangements avec l'inspecteur en bâtiment et environnement, et que les démarches sont désormais entreprise avec les professionnels pour la remise en conformité des installations;

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans ces trois dossiers devront être réalisés durant l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} juin 2015, il reste un contrevenant qui refuse de collaborer avec la municipalité et qui refuse d'agir dans ce dossier;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à donner le mandat pour un sondage de sol et un plan et devis pour une nouvelle installation septique à la firme Envirotechnik, dans le dossier du contrevenant restant;

QUE le montant de la facture sera ajouté au compte du citoyen fautif, et que suite à la réception du plan et devis, l'inspecteur offrira la possibilité au citoyen de continuer par lui-même les démarches de remplacement de son installation septique;

QU'en cas de refus de collaborer, la municipalité n'aura d'autre option que de procéder elle-même au remplacement de l'installation septique et d'ajouter le montant au compte du citoyen

ADOPTÉE

2015-06-182

PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME(PERO)

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'excellence en récréotourisme mise sur le potentiel récréotouristique de la Vallée-de-la-Gatineau et supporte le développement du récréotourisme afin de contribuer à la diversification économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'excellence en récréotourisme s'associe avec les municipalités pour les supporter dans des projets concrets et collaborer à la recherche de ressources adéquates et à la création et à l'entretien de sites déjà existants;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer à cet organisme, il en coûte 200\$;

CONSIDÉRANT QUE le PERO offre 35 heures de formations « Préposé à l'accueil touristique » échelonnées sur deux fins de semaines, dont Emploi-Québec assume une partie des frais;

CONSIDÉRANT QU'avec la contribution financière d'Emploi-Québec, pour un participant, il en coûte 88.50\$ pour les 35 heures;

CONSIDÉRANT QU'IL y aurait lieu de former l'employée du presbytère et celui du projet pour étudiant;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la participation des deux employés de la municipalité à la formation Préposé à l'accueil touristique offert par le PERO;

QUE ce Conseil adhère au PERO et ce, au coût de 200\$.

ADOPTÉE

NOTE : PROJET ROULOTTE – LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT SE RENCONTRERONT LUNDI LE 8 JUINI 2015 AFIN D'Étudier CE DOSSIER

NOTE : DEMANDE DE MEMBERSHIP DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ GOLF MANIWAKI-REJETÉE ET ENVOYER ACCUSÉ DE RÉCEPTION

2015-06-183

LAMPADAIRES DU PARC DES ANCÊTRES

CONSIDÉRANT QUE les lampadaires du Parc des Ancêtres doivent souvent être changés;

CONSIDÉRANT QUE les ampoules ne sont pas protégés des résonances causées par les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation d'un électricien, il serait opportun de convertir ces lampadaires au DEL et ce, au coût approximatif de 160\$ par lampadaire plus les taxes et la main d'œuvre;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de modifier les lampadaires du Parc des Ancêtres en les convertissant au DEL et ce, au coût approximatif de 160\$ par lampadaire plus les taxes et la main d'œuvre.

ADOPTÉE

2015-06-184

BLUE SEA EN FÊTE

CONSIDÉRANT QUE la 5^e édition de Blue Sea en Fête se tiendra du 2 au 4 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des membres du comité organisateur, ceux-ci ont procédé à la nomination des responsables pour chaque catégorie :

. Michael Simard (Directeur), Raymonde Tremblay (Directrice), Éric Lacaille (Directeur), Anne Lafrenière (Directrice) et Sandra Lauriault (Trésorière)

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande à la municipalité une aide financière de 5 000\$ pour l'organisation de cette activité annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande une lettre d'appui qui servira aux autres demandes de subvention;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la nomination du comité;

QUE ce Conseil approuve une aide financière de 5 000\$ pour l'organisation de la 5^e édition de Blue Sea en Fête et que les fonds soient pris à même le poste budgétaire 02 70170 959;

QUE ce Conseil rédige une lettre d'appui au comité et autorise le maire à signer ce document;

ADOPTÉE

NOTE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU MAIRE POUR LE MOIS DE MAI

NOTE : DÉPÔT D'UNE COPIE CONFORME D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS ADRESSÉE À LA FAMILLE CLÉMENT ET JACQUELINE TREMBLAY PROVENANT DES MEMBRES DE L'OPP POUR LEUR GÉNÉROSITÉ POUR LA LEVÉE DE FONDS À LA CABANE À SUCRE LE DOMAINE DU CERF

NOTE : DÉPÔT DU CONSEIL EN BREF DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PÉRIODE DE QUESTIONS de 19h40 à 19h55

2015-06-185
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} juin 2015 soit close à 19h56.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

France Carpentier
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, France Carpentier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2015.

France Carpentier,
Directrice générale par intérim